Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

À votre service

Services offerts par le ministère de la Justice à sa clientèle gouvernementale

Canada

Table des matières

Aperçu global 1

Notre façon de travailler 2

Une mine de connaissances juridiques 3

À votre service 4

Satisfaire aux besoins de nos clients — aujourd'hui et demain 7

Nos Service juridiques 8

- Contentieux des affaires civiles 8
- Service fédéral des poursuites 8
- Services fiscaux 10
- Droit de la citoyenneté et de l'immigration 11
- Affaires autochtones 12
- Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire 14
- Droit public et organismes centraux 14
- Bureaux régionaux 15
- Direction des services législatifs 26

Principes directeurs et mode de fonctionnement 30

Pour plus d'information 31

Justice - Secteur des activités juridiques 33

Aperçu global

Les Canadiens considèrent le système de justice comme une partie intégrante de notre identité nationale, un élément qui nous distingue des autres nations par son équité et son indépendance. Le respect de la loi se situe au cœur des valeurs et de la mentalité canadiennes.

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice canadien soit juste, accessible et efficace. Nous avons un double mandat qui reflète le double rôle de notre ministre, qui est à la fois ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Pour seconder le *ministre de la Justice*, le Ministère fournit des avis et des conseils en matière de politiques et de programmes en élaborant le contenu juridique de projets de loi, de règlements et de lignes directrices. Nous avons pour but d'assurer un système de justice efficace et équitable dans lequel les Canadiennes et Canadiens peuvent avoir confiance.

Pour appuyer le *procureur général*, nous jouons le rôle d'avocat de l'État, en fournissant des avis juridiques, en intentant des poursuites à l'égard des infractions aux lois fédérales dans tout le Canada, y compris les infractions en matière de drogue, et en représentant le gouvernement devant les tribunaux. Nous fournissons des services de contentieux et des services juridiques de qualité à d'autres ministères et organismes fédéraux pour les aider à atteindre leurs objectifs et à s'acquitter de leur mandat. En tant que premier conseiller juridique de l'État, nous secondons les ministres de manière à soutenir le Cabinet en cherchant à concilier les intérêts juridiques divergents qui surgissent souvent quand des ministères fédéraux tentent d'aider leurs ministres respectifs à atteindre leurs objectifs.

Nous sommes le bureau d'avocats du gouvernement du Canada : nous représentons les intérêts juridiques des Canadiens en faisant respecter le principe de la primauté du droit. Nous offrons les assises d'un gouvernement fondé sur le droit, et nous avons également pour tâche d'intenter des poursuites à l'égard des crimes relevant de la compétence fédérale, de représenter le gouvernement devant les tribunaux, de fournir des services juridiques et de rédiger des dispositions législatives pour le compte des ministères et organismes fédéraux, ainsi que de veiller à l'uniformité et à la cohérence des avis juridiques que nous offrons à l'échelle gouvernementale.

Nous fournissons des avis juridiques à plus de 40 ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'au gouvernement dans son ensemble.

Notre facon de travailler

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients afin de fournir les meilleurs services juridiques qui soient.

Au ministère de la Justice, nous tenons à fournir à nos ministères et organismes clients les meilleurs services juridiques possibles. Nos 1 200 avocats forment le plus grand cabinet d'avocats au pays et nous pouvons mettre à profit un vaste éventail de compétences et d'expérience dans tous les aspects du travail de nos clients.

Au Ministère, nous employons à veiller aux intérêts de chacun de nos clients, tout en tenant compte du fait que le gouvernement du Canada dans son ensemble est notre client ultime. Dans nos actions et nos avis, nous nous assurons que le ministère de la Justice s'exprime d'une seule voix.

Nous œuvrons au cœur des problèmes les plus visibles de l'État et de leurs solutions. Nous sommes conscients du fait que notre succès ne tient pas qu'à nos réalisations, mais aussi à celles de nos clients. Nous adaptons nos services aux besoins particuliers de nos clients afin de garantir que notre travail s'inscrit dans ces objectifs. Pour ce faire, nous discutons de tous les grands enjeux qui se rattachent à leur mandat et nous envisageons toutes les avenues possibles. Nous croyons qu'en fournissant des services juridiques de qualité supérieure, opportuns et rentables aux ministères et organismes fédéraux, nous les aidons à mieux servir la population canadienne.

Notre engagement à l'égard du service à la clientèle et à la population canadienne est le fondement même de l'énoncé de la mission du ministère de la Justice.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE A POUR MISSION :

- de seconder le ministre de la Justice dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution, dont la Charte fait partie.

Une mine de connaissances juridiques

Nous fournissons jour après jour aux ministères et organismes fédéraux des services juridiques clés. En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice est le conseiller juridique officiel du gouvernement du Canada et de ses divers ministères et organismes pour toutes les questions de droit touchant leurs activités. Le Ministère élabore aussi des politiques en matière de justice et agit comme organisme central en ce qui concerne les questions de politiques juridiques.

Nous servons le ministre de la Justice, le gouvernement du Canada et les Canadiennes et Canadiens. L'étendue de la pratique du droit au sein du Ministère nous permet de réunir des spécialistes de nombreux domaines du droit pour se pencher sur des questions complexes de nature juridique, stratégique et opérationnelle.

En tout temps, nous travaillons activement sur au moins 60 grands dossiers. Depuis quelques années, ces dossiers deviennent de plus en plus complexes et dépassent les anciennes frontières ministérielles.

Entre autres choses, nous assumons la responsabilité générale des politiques fédérales se rapportant à l'administration de la justice pénale, aux droits de la personne, aux langues officielles, au droit du divorce et au droit administratif fédéral. Nous administrons aussi les ententes relatives aux paiements de transfert, au financement et aux services fédéraux, provinciaux et territoriaux, le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et le Bureau d'enregistrement des actions en divorce.

À votre service

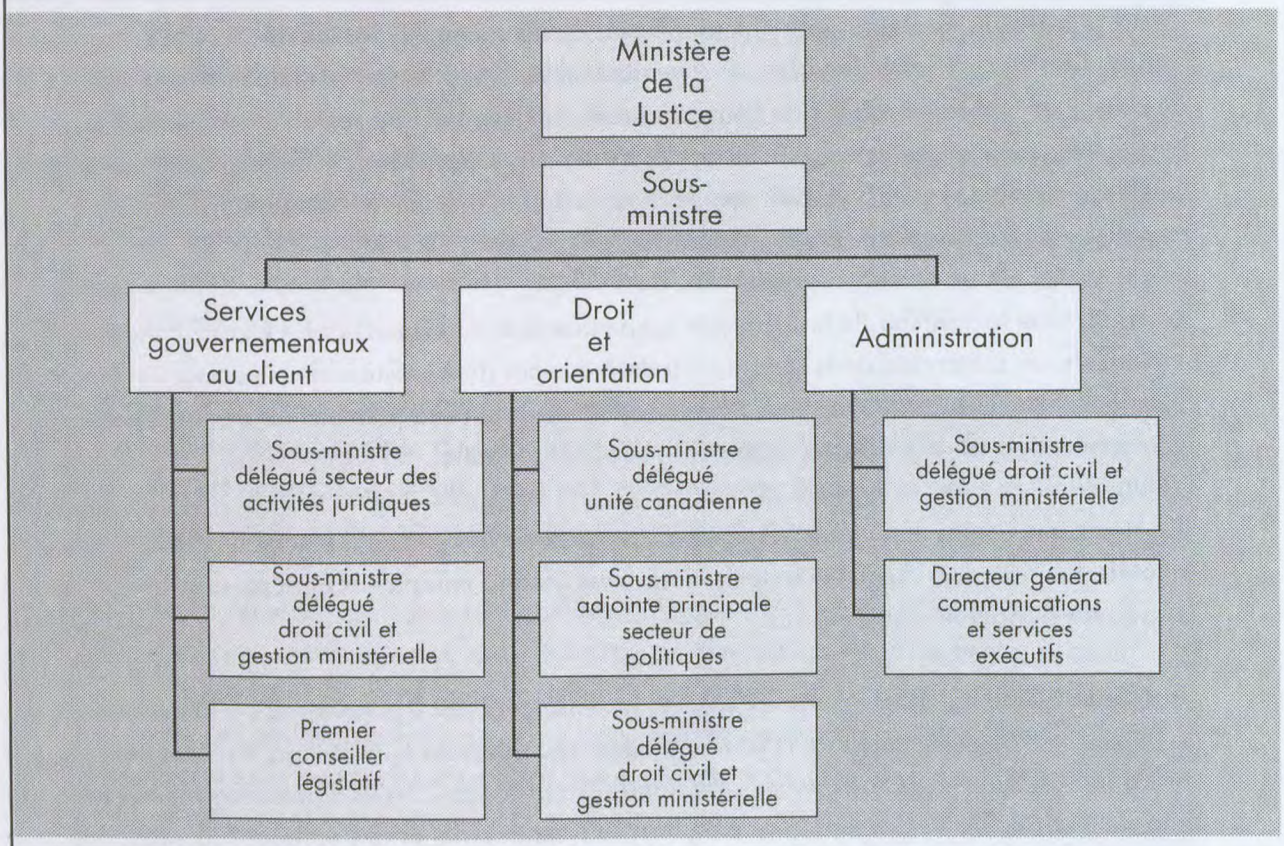

Le ministère de la Justice comporte deux grands secteurs d'activité. Le premier est l'élaboration de politiques en matière de justice. Les projets menés par le Ministère à cet égard contribuent à la réalisation du programme général du gouvernement et font partie d'un continuum avec les autres politiques en matière sociale et économique. Nos projets tiennent compte des réalités d'ordre fiscal des provinces et des territoires. Ils traduisent également l'esprit de collaboration soutenue dont il faut faire preuve pour s'attaquer aux problèmes de justice sociale et pour répondre aux forces et aux pressions exercées au pays ou dans le monde entier. Le Ministère joue un rôle important dans le programme du gouvernement touchant la cohésion sociale grâce à des initiatives portant notamment sur la prévention du crime, une gestion plus intelligente des jeunes contrevenants et la réforme du droit de la famille. Les projets se rapportant par exemple au crime organisé, au commerce électronique et au règlement extrajudiciaire ou à l'examen réglementaire et législatif contribuent à accroître la concurrence du Canada sur le plan économique.

Notre deuxième secteur d'activité est la prestation de services à la clientèle gouvernementale. Le Ministère offre des services juridiques et législatifs de qualité au gouvernement du Canada, à ses ministères et à ses organismes. Nous offrons ces services de la façon la plus efficace et la plus avantageuse qui soit dans le respect des politiques gouvernementales et

de la loi. Ce secteur est composé de trois groupes : le Secteur des activités juridiques, certains éléments du Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle et la Direction des services législatifs.

Le Secteur des activités juridiques est le plus grand secteur au Ministère. Il fournit des services de contentieux, de consultation et d'élaboration de politiques dans tous les domaines du droit de compétence fédérale. Nous avons des bureaux à Halifax, Toronto, Ottawa, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Yellowknife, Iqaluit, Vancouver et Whitehorse, ainsi que nos bureaux nationaux à Ottawa. Nous travaillons aussi étroitement avec le Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle du Bureau régional du Québec pour faire en sorte que nos actions sont coordonnées et que nos avis sont homogènes dans tout le Canada.

Notre pratique est d'envergure nationale, partagée à parts égales entre l'administration centrale et les régions. Le ministère de la Justice compte environ 82 personnes dans les Maritimes et 250 employés dans chacun de nos bureaux du Québec, de l'Ontario, de la région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique et du Yukon.

À Ottawa, environ 930 membres du personnel fournissent des services aux ministères et organismes fédéraux (cela comprend le personnel des Services juridiques ministériels et de l'administration centrale du portefeuille, ainsi que le personnel des Services législatifs et du Droit civil).

On trouve des avocats des Services juridiques dans tous les ministères fédéraux et dans certains organismes. Dans la plupart des cas, les directeurs des services juridiques siègent aux comités de gestion et de direction des ministères clients afin de les conseiller sur les politiques et les programmes en voie d'élaboration. Les unités des services juridiques aident activement nos ministères et organismes clients à formuler des politiques et à prendre des décisions opérationnelles.

En plus des Unités des services juridiques, des groupes spécialisés du Ministère fournissent des services dans des domaines du droit se rapportant aux activités de nos clients, entre autres :

- droit des Autochtones
- droit de l'accès à l'information et des renseignements personnels
- droit administratif
- citoyenneté et immigration
- contentieux des affaires civiles

- droit des affaires
- droit de la concurrence et de la consommation
- droit constitutionnel
- droit pénal
- droit de la Couronne
- règlement des différends
- droit de l'environnement
- droits de la personne
- droit de la propriété intellectuelle
- droit international
- droit du travail
- droit maritime
- services législatifs
- droit des langues officielles
- droit des biens et droit des contrats
- droit civil du Québec
- droit réglementaire
- droit de l'impôt et des finances
- droit commercial.

Nos Services juridiques ministériels jouissent de l'appui de nos experts en élaboration des politiques et de nos spécialistes juridiques dans chacun de ces domaines. Le Ministère emploie aussi une multitude d'autres spécialistes, allant des sociologues et criminologues aux communicateurs professionnels, statisticiens et bibliothécaires, qui nous secondent dans la prestation de services à nos ministères clients. Essentiellement, les services que nous offrons constituent un guichet par l'intermédiaire duquel les clients ont accès aux ressources variées du Ministère.

La prestation de nos services est fondée sur le concept du *partenariat*. Dans ce contexte, nous entendons par « partenariat » le fait de travailler avec les clients pour nous familiariser avec leurs activités et leurs besoins et pour adapter ensemble nos services de manière à répondre à leurs besoins. *Nous insistons sur le rendement et les résultats.* Des consultations continuelles nous permettent de nous assurer que nos clients sont entièrement satisfaits du travail juridique exécuté pour leur compte.

En 1995, nous avons mis sur pied le Secrétariat des services à la clientèle (SAC) pour garantir que notre politique consistant à mettre l'accent sur le service à nos clients se reflète dans tous les aspects de nos opérations. Le Secrétariat SAC se rapporte directement au sous-ministre délégué (Secteur des activités juridiques).

Satisfaire aux besoins de nos clients — aujourd'hui et demain

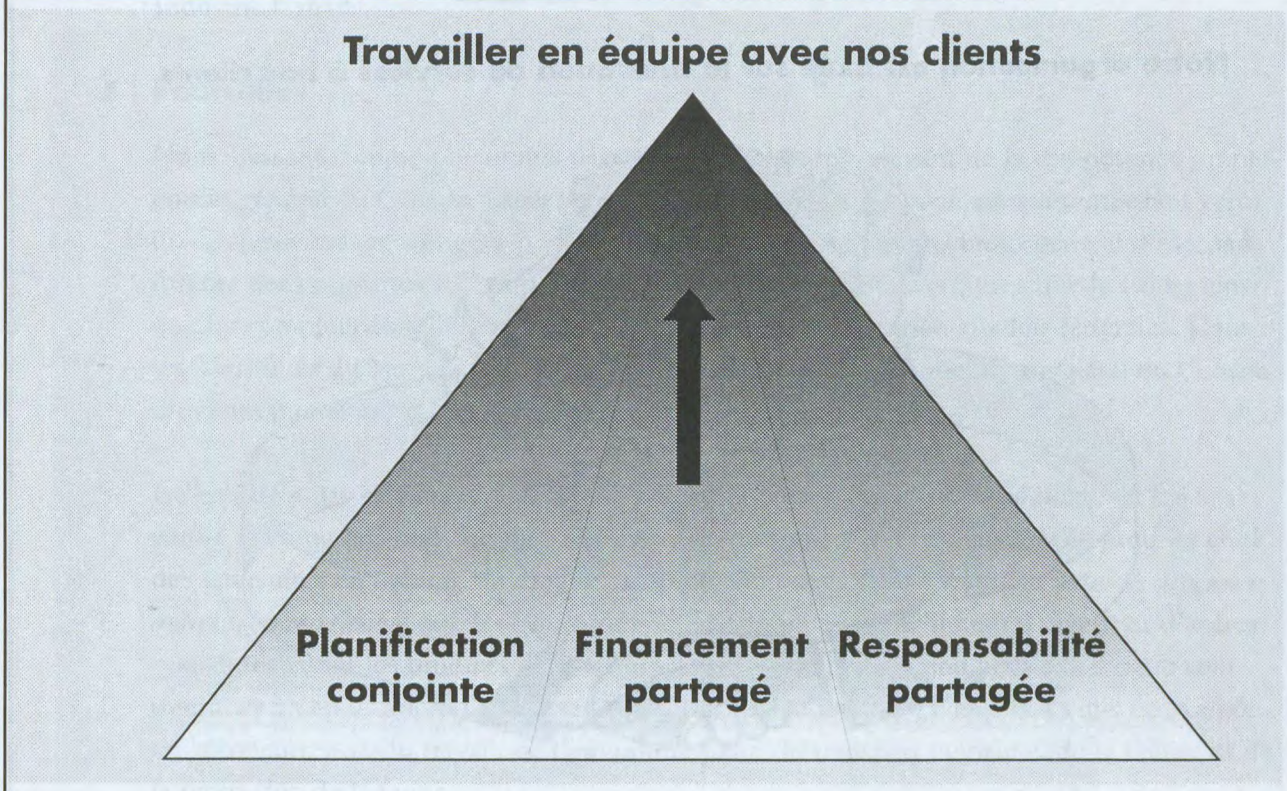

Les pressions qui s'exercent sur l'État pour qu'il fournisse des services de meilleure qualité et mieux adaptés aux besoins avec des ressources limitées ont augmenté dans les années 1990. Par conséquent, les besoins de nos ministères clients en fait d'avis et de services juridiques changent. Nous travaillons en équipe avec nos clients, nous discutons de leurs besoins et nous définissons ensemble comment le ministère de la Justice peut s'acquitter le mieux de son mandat. Cela nous permet de nous adapter rapidement à cet environnement en évolution constante et de continuer à fournir le meilleur service possible.

Nous explorons avec nos clients des approches innovatrices en matière de gestion et de prestation de services juridiques. Ces approches peuvent être personnalisées, et elles peuvent permettre d'améliorer le rendement et de réduire le coût global des services juridiques. Elles consistent notamment à :

- procéder tôt à une évaluation des dossiers
- être à l'écoute des clients, aider à définir leurs besoins
- prévoir des mécanismes de règlement des conflits
- partager des installations, le cas échéant
- améliorer l'utilisation de la technologie
- fournir de la formation juridique aux clients
- former des parajuristes pour exécuter divers travaux à l'appui du processus juridique
- faire participer le client de façon significative et aux moments opportuns.

Notre organisation est axée sur la prestation de services à nos clients

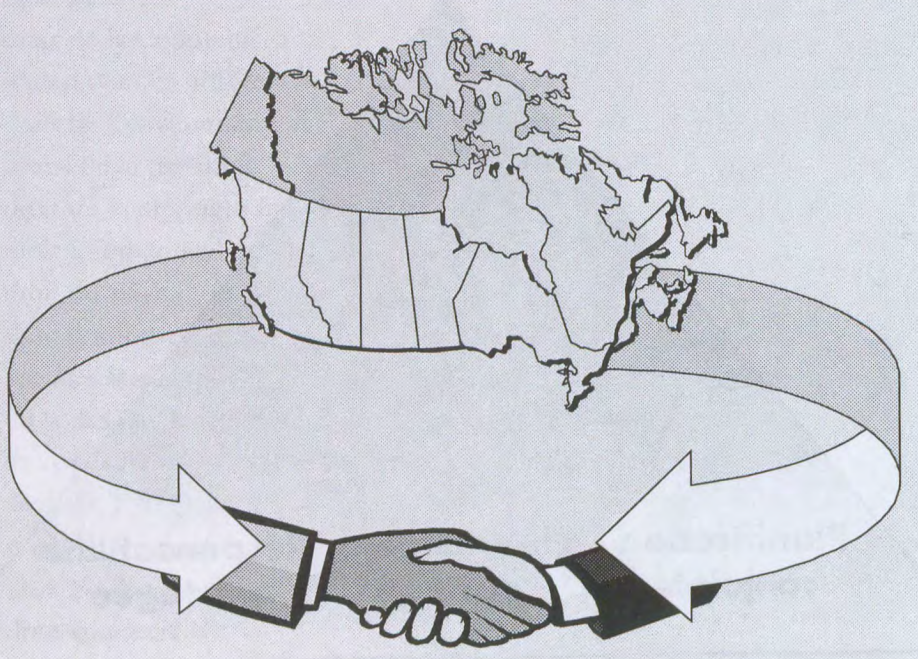

Contentieux des affaires civiles

Les plaideurs du Ministère représentent le procureur général du Canada dans les poursuites civiles auxquelles le gouvernement fédéral est partie pour tout ce qui est du ressort ou de la compétence du Canada. Nous fournissons aussi des avis sur des questions se rapportant à des litiges ou qui pourraient en faire l'objet. Nous comparaissons devant toutes les instances des commissions et tribunaux provinciaux et fédéraux sur des questions touchant l'administration et l'exécution des lois fédérales. Des avocats comparaissent aussi devant des commissions d'enquête et, à l'occasion, devant des tribunaux provinciaux et internationaux.

Nous tentons le plus possible de régler les dossiers par la médiation ou d'autres formes de règlement des conflits.

Service fédéral des poursuites

Le Service fédéral des poursuites réunit tous les avocats à l'emploi du Ministère et les mandataires de l'État qui dirigent des poursuites pénales ou exécutent des tâches connexes dans tout le Canada. Sous la direction du sous-procureur général adjoint (Droit pénal), notre service comprend la Direction du droit pénal à l'administration centrale, les bureaux régionaux et sous-bureaux, ainsi que les mandataires travaillant sous leur surveillance, de

même que les procureurs de la Division du droit de la concurrence et de la consommation à Industrie Canada.

Poursuites

Nous agissons comme procureurs dans toutes les affaires relevant de la compétence du procureur général du Canada. Dans presque tout le Canada, les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* sont dirigées par les provinces, tandis que le procureur général du Canada intente des poursuites à l'égard des infractions aux lois fédérales autres que le Code, ainsi que les complots ou tentatives visant à commettre une infraction aux lois fédérales. Dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et le au Nunavut, le procureur général du Canada dirige les poursuites dans toutes ces catégories d'infractions.

Le gros de notre travail consiste à faire respecter la loi relative aux stupéfiants et les lois contre le crime organisé. Le procureur général du Canada est responsable au premier chef des poursuites en matière de drogue en application de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, ainsi que les poursuites se rapportant au blanchiment d'argent et d'autres poursuites visant les produits de la criminalité. Les poursuites non liées à la drogue sont intentées en application d'un vaste éventail de lois fédérales, y compris les lois de l'impôt, de la concurrence, du travail, de l'environnement, du transport maritime, de la faillite et de la protection de la faune.

Fonctions relatives aux poursuites

Nous exécutons aussi diverses tâches qui se rattachent aux poursuites, telles que :

- fournir des avis spécialisés sur des questions liées au droit pénal, à la sécurité nationale et à l'application de lois fédérales
- élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives aux poursuites pénales fédérales
- superviser et coordonner le travail de mandataires
- soutenir l'élaboration de la politique en matière de droit pénal et des modifications au droit pénal.

Nous participons activement sur la scène internationale à des dossiers d'entraide judiciaire et d'extradition, y compris à la négociation de traités, de même qu'à diverses tribunes internationales sur la justice pénale.

Nos conseillers juridiques travaillent aussi au sein d'unités mixtes des produits de la criminalité, dirigées par la police, dans 13 villes canadiennes. Il s'agit d'unités hautement spécialisées composées d'enquêteurs de la police et des douanes, de juri-comptables et d'avocats du ministère de la Justice. Les enquêteurs et les conseillers juridiques travaillent en équipe dans des enquêtes sur les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent

visant les groupes criminels organisés. Les conseillers juridiques fournissent des avis sur de la conduite des enquêtes. Nous aidons aussi à rédiger des demandes d'autorisation d'écoute électronique, des mandats de perquisition et des ordonnances de blocage spéciales, ainsi que les mémoires de la police et les documents servant à communiquer la preuve.

Services fiscaux

Le portefeuille des services fiscaux englobe le cabinet du sous-procureur général adjoint, la Section des services juridiques et le Contentieux des affaires fiscales, qui comprend une unité nationale et des unités dans tous les grands bureaux régionaux. La Division du droit fiscal du ministère des Finances contribue aussi au travail de ce portefeuille, comme la Direction du droit pénal du ministère de la Justice, qui est chargée des poursuites fiscales. De nombreuses autres composantes du Ministère fournissent des services à notre client, Revenu Canada, tels que nos experts en droit public, nos Services spécialisés de consultation juridique et nos spécialistes en matière de politiques.

En tant que portefeuille, nous fournissons à Revenu Canada des avis juridiques et des services de contentieux, de poursuites et de rédaction. Le portefeuille spécialisé du Revenu comprend environ 260 avocats, 15 parajuristes et 127 employés de soutien. L'équipe nationale est solide, expérimentée, et consacre tous ses efforts au service à la clientèle et au gouvernement.

Services juridiques

L'unité des services juridiques agit comme le service juridique interne de Revenu Canada. Nous fournissons des avis dans tous les domaines relevant du ministère du Revenu, y compris l'impôt sur le revenu, la taxe sur les produits et services, les douanes, le commerce international et la perception. De plus, nous travaillons avec le portefeuille des services fiscaux pour fournir avis et services en matière de fraude fiscale, de perception, de douanes et de services frontaliers, de la taxe sur les produits et services et du commerce international.

Contentieux des affaires fiscales

Nous avons des sections du contentieux des affaires fiscales à Ottawa et dans les bureaux régionaux. Par leur intermédiaire, nous fournissons à Revenu Canada une gamme complète de services dans des différends fiscaux civils touchant le contentieux des affaires fiscales, des douanes et du commerce. Nous fournissons aussi des services consultatifs dans les domaines de la perception et des oppositions. Nous représentons le ministre du Revenu national dans toutes les comparutions devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, ainsi que la Cour suprême du Canada. Nous représentons aussi le ministre dans les cours civiles provinciales

dans des litiges relatifs à l'ordre de priorité, des affaires de faillite ou des litiges se rapportant à des mesures de recouvrement et d'exécution. Notre Direction du contentieux des affaires civiles se charge de satisfaire aux besoins de Revenu Canada en matière civile.

Droit fiscal

Même si cette division ne fait pas partie du portefeuille, le personnel de la Division du droit fiscal du ministère des Finances travaille étroitement avec la Section du contentieux des affaires fiscales et les Services juridiques d'Ottawa. Comme la Division du droit fiscal est chargée de formuler et de mettre en œuvre une grande partie de la politique fiscale, il est essentiel qu'il y ait une coordination entre les deux.

Droit de la citoyenneté et de l'immigration

Sous la direction du sous-procureur général adjoint (Immigration), ce portefeuille est chargé de fournir des avis juridiques courants à propos des dossiers ministériels, des litiges en matière d'immigration et des poursuites relatives à des crimes de guerre.

Nos services se calquent sur les secteurs d'activités de Citoyenneté et Immigration Canada. Nous sommes répartis en cinq équipes de travail : services ministériels, intégration, sélection, statut de réfugié et exécution.

- *L'équipe des services ministériels* traite des dossiers communs à tous les ministères, comme les relations de travail, l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, les contrats et la législation. Nous nous penchons aussi sur de grands dossiers, comme ceux ayant trait au droit de la technologie, aux communications et aux relations publiques.
- *L'équipe de l'intégration* est responsable des dossiers se rapportant à la Loi sur la citoyenneté. Nous fournissons des avis sur les litiges et la législation en matière de citoyenneté.
- *L'équipe de la sélection* traite des dossiers relatifs à la sélection générale des immigrants, y compris des modifications législatives et réglementaires à la *Loi sur l'immigration*. Nous nous occupons aussi d'autres dossiers comme les litiges impliquant des agents de visas, l'inadmissibilité et l'inobservation des exigences connexes de la loi.
- *L'équipe du statut de réfugié* travaille sur les dossiers se rapportant au statut de réfugié. Elle fournit notamment des avis sur la politique, les litiges, la législation et la réglementation.

- *L'équipe de l'exécution* s'occupe des dossiers relatifs à la détention, à la perte de statut et à l'expulsion de personnes du Canada. Elle fournit notamment des avis sur la politique, les litiges, la législation et la réglementation.

Notre portefeuille comprend aussi une Section des crimes de guerre qui est chargée :

- des procédures impliquant des criminels de guerre et des personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité;
- des recherches historiques sur des personnes soupçonnées de crimes de guerre;
- de la dénaturalisation et de la déportation de criminels de guerre du passé.

Nos bureaux régionaux dirigent les litiges se rapportant à la citoyenneté et à l'immigration, sauf les litiges émanant d'Ottawa qui sont dirigés par notre Contentieux des affaires civiles. Tous les grands bureaux régionaux ont un comité du contentieux qui établit, au besoin, les stratégies pertinentes dans les dossiers d'importance générale.

Affaires autochtones

Ce portefeuille, qui comprend le Cabinet du sous-procureur général adjoint, assume tout un éventail de responsabilités liées aux questions autochtones. Nous conseillons le gouvernement sur des questions générales qui ne relèvent pas de la responsabilité d'un ministère-programme en particulier (par exemple les Métis et les Indiens non inscrits); nous déterminons les positions à adopter sur les questions de politiques juridiques comme la gestion des obligations fiduciaires de la Couronne; nous coordonnons les litiges en matière autochtone au nom de la Couronne; et nous donnons des avis juridiques au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). De plus, nous dirigeons et gérons l'Initiative du gouvernement sur la justice applicable aux Autochtones.

Direction de la justice applicable aux Autochtones

La Direction de la justice applicable aux Autochtones administre la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones qui a été établie pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de justice dans les collectivités autochtones, notamment les collectivités qui désirent négocier des ententes d'autonomie gouvernementale. La Stratégie a deux principaux objectifs : répondre aux aspirations des peuples autochtones qui veulent assumer une plus grande part de responsabilités en ce qui concerne l'administration de la justice dans leur collectivité et aider à réduire les taux de criminalité et d'incarcération chez les peuples autochtones.

Services juridiques du MAINC

Les Services juridiques du MAINC ont leurs locaux à l'administration centrale de ce ministère dans la Région de la capitale nationale, au Bureau fédéral de négociation des traités à Vancouver et au Bureau régional du Québec. L'unité compte plusieurs sections : revendications globales et affaires du Nord; politiques et orientations stratégiques en matière d'autonomie gouvernementale; services fonciers, fiduciaires et généraux; revendications particulières, Bureau fédéral de négociation des traités et services du contentieux.

Nous donnons de l'appui et des avis juridiques au MAINC concernant des initiatives, des politiques et des programmes de ce ministère, et, conjointement avec les plaiseurs du ministère de la Justice, concernant les questions qui font l'objet de litiges.

Section du droit des Autochtones

La Section du droit des Autochtones fournit au gouvernement du Canada des avis juridiques spécialisés et de l'appui en cas de litiges sur les questions liées au droit des Autochtones. Ces questions peuvent inclure les droits des Autochtones et les titres autochtones; les droits issus des traités; la relation fiduciaire de la Couronne avec les peuples autochtones, le paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* et l'article 25 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Nous coordonnons aussi les questions relatives au droit des Autochtones au Ministère de manière à garantir l'uniformité des avis juridiques, le repérage rapide des problèmes et l'examen des nouvelles questions dans le domaine du droit des Autochtones et nous présentons des avis uniformes sur les questions liées au droit des Autochtones aux autres ministères et organismes.

Un autre aspect important du travail de la Section est la participation à toute une gamme d'activités de vulgarisation juridique et de séminaires, notamment ceux tenus conjointement avec le Centre canadien de gestion, ainsi que l'établissement de résumés des causes dans le cas de décisions importantes.

Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire

Ce portefeuille comprend 33 Unités de services juridiques et secrétariats qui fournissent des services juridiques à des clients gouvernementaux. Les clients que nous servons oeuvrent dans deux grands domaines d'activités.

Le droit réglementaire est ainsi nommé parce que les clients que nous servons imposent ou appliquent des règles. Ils veillent à notre sécurité personnelle, à la sécurité des aliments que nous mangeons, à notre santé, à notre bien-être social, sans oublier la sécurité du pays en général.

Par ailleurs, le droit des affaires a trait au droit commercial, au domaine de la concurrence et au droit des entreprises.

Les clients de notre portefeuille sont :

- Agriculture et Agroalimentaire
- la Commission de contrôle de l'énergie atomique
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- le ministère du Solliciteur général
- le Service canadien de renseignement de sécurité
- la Gendarmerie royale du Canada
- le Service correctionnel du Canada
- la Commission des libérations conditionnelles
- le Centre de la sécurité des télécommunications
- le ministère de l'Environnement
- le ministère des Pêches et Océans
- le ministère de la Santé
- le ministère du Développement des ressources humaines
- le ministère des Anciens combattants
- les Services juridiques à clientèles multiples (le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et le Réseau du leadership).

- l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
- le ministère du Patrimoine canadien
- l'agence Parcs Canada
- l'Agence canadienne de développement international
- l'Agence spatiale canadienne
- l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Industrie Canada
- le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- la Défense nationale
- le ministère des Ressources naturelles
- le Conseil national des recherches
- le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux
- le ministère des Transports
- la Monnaie royale canadienne.

Sauf quelques exceptions, les unités des services juridiques ministériels sont installées chez le client. Le portefeuille compte environ 300 avocats, qui sont appuyés par des parajuristes et un éventail d'employés de soutien. De façon générale, nos services prennent trois formes : avis juridiques et soutien à l'élaboration des politiques, appui aux litiges et formation.

Droit public et organismes centraux

Ce nouveau portefeuille, que dirige un sous-ministre adjoint principal, offre des services juridiques au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère des Finances, au Bureau du surintendant des institutions financières, ainsi qu'à la Commission de la fonction publique. Nous offrons des avis juridiques au Bureau du Conseil privé et nous sommes également responsables de la prestation d'avis juridiques dans tous les domaines du droit public, notamment le droit constitutionnel et le droit administratif, le droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, le droit international et les droits de la personne.

- Les ***Services juridiques généraux*** du ministère des Finances fournissent une vaste gamme d'avis juridiques à leurs clients (toutes les directions générales du ministère des Finances, sauf la Direction de la politique de l'impôt). Nous fournissons des avis juridiques de nature diverse, notamment dans le domaine des institutions financières et des relations fédérales-provinciales.

- Au sein de la ***Division du droit fiscal***, nous servons la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances en rédigeant des dispositions législatives en matière fiscale et des règlements connexes, ainsi qu'en fournissant des avis juridiques.

- Les ***Services juridiques du Conseil du Trésor*** aident le Conseil du Trésor à s'acquitter de sa responsabilité de veiller au respect de certaines lois dans la gestion générale des affaires de l'État.

- Les ***Services juridiques de la Commission de la fonction publique*** fournissent un soutien juridique pour aider la Commission à s'acquitter des obligations que lui confère la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

- Les ***Services juridiques du Bureau du surintendant des institutions financières*** fournissent à ce bureau un soutien juridique pour l'aider à s'acquitter de son mandat, qui porte notamment sur les régimes de pension sous réglementation fédérale et l'effondrement d'institutions financières.

- La composante ***droit public*** du portefeuille fournit des services spécialisés de consultation juridique et un appui aux litiges dans les cinq domaines suivants :

  - *La Section du droit constitutionnel et administratif*, qui fournit au gouvernement du Canada des avis juridiques et un soutien au contentieux sur toutes les questions de droit constitutionnel, administratif et de droit de la Couronne, y compris l'interprétation des lois et des règlements.
  - La *Section du droit de l'information et de la protection de la vie privée*, qui fournit au gouvernement du Canada des avis et des interprétations juridiques concernant la Loi sur l'accès à l'information et la *Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)*. Nous fournissons aussi des services de soutien au contentieux sur des questions touchant l'AIPRP et des avis juridiques en vue de l'élaboration de politiques dans ce domaine. Nous travaillons étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités stratégiques en vertu des lois sur l'AIPRP.
  - *La Section du droit international et des activités internationales* coordonne les questions de droit international et fait en sorte que les avis juridiques que le Ministère fournit sur des questions internationales sont uniformes. Nous sommes responsables des litiges internationaux, nous mettons sur pied des équipes spéciales de contentieux, au besoin, et nous conseillons le ministère de la Justice et son ministre au sujet de

requêtes déposées devant des tribunaux étrangers. Nous collaborons avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour fournir une aide technique en matière juridique à l'étranger.

- La *Section des droits de la personne* fournit au gouvernement des services de consultation et de soutien juridiques sur des questions se rapportant à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Loi canadienne des droits de la personne* et à la *Déclaration canadienne des droits*. Notre groupe fournit des avis juridiques et assure le soutien au contentieux sur les droits linguistiques. Nous fournissons aussi des services de consultation juridique, de négociation et d'autres services dans le domaine des droits de la personne à l'échelle internationale.
- Les Services *juridiques du ministères des Affaires étrangères et du Commerce international*. Nos Services juridiques conjoints du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international fournissent des avis et des services sur les incidences internationales et nationales des obligations du Canada en matière de commerce et d'investissement. Nous prêtons également notre concours à la négociation de nouveaux accords commerciaux. Nous représentons le gouvernement devant divers panels ou comités de règlement des différends établis en vertu de divers accords commerciaux internationaux.

Bureaux régionaux

Dans le passé, les bureaux régionaux fournissaient surtout des services de contentieux, mais les travaux de consultation juridique y ont pris de l'ampleur depuis quelques années. Aujourd'hui, nos bureaux régionaux sont des points de service complet du Ministère.

Les gestionnaires régionaux du ministère de la Justice examinent sans cesse tous les aspects de la prestation des services à leurs ministères et organismes clients. Ils entretiennent des communications étroites avec les chefs de portefeuilles à Ottawa pour s'assurer que les ressources satisfont aux besoins opérationnels et respectent les ententes conclues avec les clients.

Région de l'Atlantique

Le Bureau régional de l'Atlantique du ministère de la Justice fournit des services de contentieux et de consultation juridique au gouvernement du Canada dans un vaste éventail d'affaires touchant les ministères et organismes présents au sein des quatre provinces de l'Atlantique. Grâce à un effectif de 75 personnes, nous offrons toute une gamme de services dans la région de l'Atlantique. Nos avocats sont répartis dans cinq groupes :

Contentieux des affaires civiles

Les avocats du contentieux dirigent un vaste éventail de litiges devant la Cour fédérale et les cours supérieures des provinces, soit personnellement ou par l'intermédiaire de mandataires du procureur général du Canada agissant sous leur supervision. Nous tentons aussi de régler les conflits en matière civile par la médiation, l'arbitrage et d'autres formes de règlement des différends . Les domaines de pratique comprennent les poursuites auxquelles la Couronne est partie en matière de contrats, de négligence et de recouvrement de créances. La Section s'occupe de dossiers de droit public, comme le droit constitutionnel, les droits de la personne, le contrôle judiciaire et l'immigration; de plus, la Section dirige les audiences devant le juge-arbitre sous le régime de la Loi sur l'assurance-emploi.

Contentieux des affaires fiscales

Nous représentons et conseillons Revenu Canada dans tous les dossiers, sauf ceux qui touchent le recouvrement. Nous représentons ce ministère lorsqu'il comparaît devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale dans les affaires découlant de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi sur l'assurance-emploi* et la *Loi sur les douanes*. Nous nous occupons aussi de tout litige pouvant survenir au sein d'autres instances dans les provinces de l'Atlantique auquel Revenu Canada est partie. De plus, nous fournissons une gamme complète de services de consultation juridique en matière de vérification, de décision et d'appel.

Section des poursuites pénales

La Section des poursuites pénales dirige toutes les poursuites - appels compris - intentées en vertu d'autres lois fédérales que le *Code criminel*. Cela comprend surtout les poursuites intentées à l'égard des infractions relatives aux drogues et autres substances contrôlées, les infractions aux règlements des pêches, les cas de fraude fiscale, les demandes d'extradition, les cas de pollution de l'environnement et les infractions relatives aux douanes et à l'accise. Nos avocats comparaissent devant toutes les instances de la Nouvelle-Écosse et, dans une moindre mesure, dans les autres provinces de la région. Nous fournissons aussi des avis des conseils et de la formation aux organismes chargés de l'application de la loi. Cinq avocats de la Section des poursuites pénales travaillent dans les trois unités mixtes des produits de la criminalité situées dans des détachements de la GRC à Halifax, Fredericton et St. John's. Ils fournissent des avis juridiques ponctuels à des agents qui mènent des enquêtes.

Droit immobilier et droit commercial et services consultatifs

Nous fournissons une gamme complète de services de consultation juridique sur des questions d'interprétation des lois, de faillite et d'insolvabilité, de droit des Autochtones et de droit public. De plus, les avocats de cette section peuvent fournir aux gestionnaires de la fonction publique une perspective juridique pour contribuer au processus décisionnel. Ils peuvent aussi fournir des avis sur des questions courantes en matière de contrats, de documents de sécurité, de saisies-arrêts et d'autres questions de droit commercial et immobilier.

Services juridiques du ministère des Anciens combattants
Cette section située à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, fournit des avis au ministère des Anciens combattants dans tout le Canada. Les services comprennent la prestation d'avis et de soutien juridiques sur un vaste éventail d'affaires. Nous fournissons aussi des services de contentieux et nous comparaissons devant des organismes administratifs.

Ontario

Le Bureau régional de l'Ontario est situé à Toronto. Son personnel fournit des services juridiques dans les régions du sud-ouest et du centre de l'Ontario. Notre organisation est calquée sur la structure de portefeuille du Ministère et nous offrons aux clients des avis de nature générale.

Section du droit des Autochtones
Les conseillers juridiques de la Section du droit des Autochtones représentent le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dans les litiges découlant des revendications territoriales et de traités des Premières Nations et les allégations de mauvais traitements et d'éradication culturelle liées aux pensionnats en Ontario. Nous fournissons aussi des avis et exécutons des transactions au nom du ministre dans des affaires aussi variées que les abandons et désignations des terres de réserve, l'interprétation de la *Loi sur les Indiens* et la mise en œuvre d'ententes de règlement de revendications territoriales.

Section du droit des affaires
En plus de conseiller nos clients au sujet de contrats, de biens et du dessaisissement d'actifs appartenant à l'État, nous traitons des litiges en matières commerciale et constitutionnelle, en responsabilité civile et en droit du travail, ainsi que le contrôle judiciaire de décisions prises par des ministres et des fonctionnaires de nos ministères clients.

Section des organismes centraux et des sociétés d'État
Les services de contentieux et de consultation que nous fournissons se rapportent surtout à des dossiers de droit du travail et de l'emploi pour le compte de nos clients. Ces derniers comprennent le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et des sociétés d'État.

Section des poursuites pénales
La Section des poursuites pénales dirige les poursuites intentées en application d'autres lois fédérales que le Code criminel. Nous sommes répartis dans 10 équipes spécialisées dans diverses catégories de poursuites. Quelques équipes sont installées chez nos clients pour fournir un meilleur service.

Section du droit de l'immigration

Nous nous occupons des litiges pour le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devant toutes les instances judiciaires, y compris la Cour suprême du Canada et les organismes administratifs. Cette responsabilité s'étend des contestations constitutionnelles de la *Loi sur l'immigration* à la réponse aux requêtes déposées devant la Cour fédérale du Canada par des demandeurs du statut de réfugié et des résidents permanents qui sollicitent un contrôle judiciaire des décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Section du droit public

La Section du droit public se spécialise en droit constitutionnel et s'occupe des questions relatives à la *Charte* qui surgissent dans des contestations de lois fédérales, du droit administratif, des droits de la personne et du droit de l'information. Nous dirigeons les litiges touchant les dispositions législatives ou les programmes administrés par l'un ou l'autre des ministères fédéraux.

Section du droit réglementaire

Les membres de la Section du droit réglementaire fournissent des services de contentieux et de consultation aux clients du portefeuille du droit réglementaire. Le gros de notre travail consiste en des litiges, y compris les contrôles judiciaires de décisions devant la Cour fédérale et les cours de l'Ontario et à représenter nos ministères clients devant divers tribunaux administratifs. Une grande partie de notre travail est exécutée pour le compte du Service correctionnel du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, du ministère du Développement des ressources humaines, du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé.

Section du droit fiscal

La Section du droit fiscal vise à répondre aux besoins de Revenu Canada à l'échelle nationale et locale. Le Groupe des affaires fiscales défend surtout les dossiers de cotisation d'impôt, d'assurance-emploi et de primes du RPC. Le Groupe du recouvrement de l'impôt a pour fonction principale d'aider Revenu Canada à percevoir des impôts impayés; le Groupe des douanes et de l'accise fournit pour sa part un soutien juridique à la Sous-direction des douanes et de l'accise de Revenu Canada.

Section des avocats généraux

Les conseillers juridiques de cette section sont des plaideurs chevronnés qui s'occupent des litiges provenant de toutes les autres sections du Bureau régional de l'Ontario. L'avocat général agit souvent comme chef d'équipe dans des poursuites pénales complexes et très médiatisées, ainsi que dans certaines poursuites civiles.

Colombie-Britannique et Yukon

La région du Pacifique du Secteur des activités juridiques fournit un soutien juridique et consultatif aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon. Avec un effectif de 275 personnes, nous fournissons une gamme complète de services ministériels à partir de nos bureaux régionaux dans la région de Vancouver et à Whitehorse, au Yukon. Depuis 1996, notre organisation reflète les secteurs d'activités suivantes et nous permet d'offrir des services complets à nos clients.

Le portefeuille de l'immigration représente le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans toute la région dans les litiges découlant de l'administration et de l'application des lois sur l'immigration et la citoyenneté. Nous fournissons aussi de la formation sur l'application et l'administration de diverses lois, y compris la *Charte*.

Le ***portefeuille des affaires fiscales*** fournit un vaste éventail de services à Revenu Canada. Nous nous occupons de tous les dossiers juridiques de nature non criminelle qui touchent la fiscalité dans la région, y compris les appels de cotisations, les poursuites civiles, le recouvrement, les opinions et les services généraux de consultation pour le client. Nous dirigeons des litiges représentant plus d'un milliard de dollars en impôts, ainsi qu'un grand nombre de dossiers devant la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

Le ***portefeuille du droit des Autochtones*** fournit des services juridiques au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Nous fournissons des services consultatifs directement sur les lieux au MAINC, en plus des services de consultation et de contentieux disponibles dans notre bureau régional. Notre travail va de la rédaction de baux ou la négociation de traités complexes, à la gestion de litiges importants

Le ***portefeuille du droit des affaires et des organismes centraux*** fournit des services de contentieux et de consultation à divers ministères clients. Nous dirigeons des litiges complexes pour le compte du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Nous traitons les dessaisissements d'aéroports et de ports pour ministère des Transports et nous fournissons des avis juridiques, entre autres, au ministère du Patrimoine canadien et à l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest.

Le ***portefeuille réglementaire*** dirige aussi des litiges et fournit des avis à des clients comme le ministère de la Santé, le ministère des Pêches et Océans, le ministère de l'Environnement, la GRC et le Service correctionnel du Canada, sur tout un éventail de questions.

Le ***portefeuille des poursuites fédérales*** fournit des services de contentieux au nom du procureur général du Canada. Nous nous occupons aussi des infractions au Code criminel au Yukon et nous dirigeons toutes les autres poursuites fédérales intentées en Colombie-Britannique et au Yukon. Notre bureau de Whitehorse s'occupe presque exclusivement des poursuites intentées à l'égard des infractions au ***Code criminel*** et des infractions aux règlements pour le compte de clients comme le ministère du Revenu, le ministère des Pêches et Océans et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Nos avocats agissent aussi au nom d'États étrangers dans des affaires touchant la *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur l'entraide juridique*. Nous avons affecté trois avocats à la Section mixte des produits de la criminalité de la GRC afin de contribuer aux enquêtes en cours. Nous avons aussi établi un bureau satellite au palais de justice provincial à Vancouver.

Prairies et Territoires du Nord-Ouest

La région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest représente plus de 50 % des terres émergées du Canada. Nous fournissons des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux présents dans divers centres urbains des trois provinces des Prairies, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. L'administration régionale est située au Bureau régional d'Edmonton. D'autres bureaux régionaux sont situés à Winnipeg, Saskatoon, Calgary et Yellowknife et nous avons des bureaux satellites à Inuvik et Rankin Inlet. Nous avons établi un nouveau bureau régional pour le Nunavut à Iqaluit. L'organisation régionale adopte une structure de portefeuille dans les sections opérationnelles adaptées aux besoins locaux et elle assure la coordination entre les bureaux pour satisfaire aux besoins des ministères et organismes clients dans toute la région.

Le ***Groupe du droit des Autochtones*** a été créé pour répondre à une augmentation importante des litiges relatifs aux revendications des Autochtones et aux demandes d'avis juridiques des ministères fédéraux dans leurs rapports avec des Autochtones. Le Groupe du droit des Autochtones se compose de plaideurs et de conseillers juridiques qui s'intéressent aux questions de droit des Autochtones et s'y connaissent dans ce domaine. Nous fournissons des services juridiques à notre client principal, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et du soutien à d'autres sections régionales du ministère de la Justice en matière de droit des Autochtones. Nos services vont des avis et des services de contentieux généraux découlant des opérations du programme du MAINC et au programme de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, au règlement de droits fonciers et d'autres revendications particulières. Nous nous occupons aussi des négociations des ententes relatives à l'autonomie gouvernementale; nous rédigeons des ententes pluriministérielles ou plurigouvernementales et nous nous occupons des contestations constitutionnelles et des litiges découlant des obligations fiduciaires de l'État et de la défense des allégations de mauvais traitements dans les pensionnats pour Indiens.

La ***Section du contentieux des affaires civiles et de la consultation (droit des affaires, droit réglementaire et de l'immigration)*** se consacre au vaste éventail d'affaires juridiques de l'État qui sortent du cadre des activités du Groupe du droit fiscal, de la Section des poursuites pénales et, dans une certaine mesure, du Groupe du droit des Autochtones. À Edmonton, il s'agit du Contentieux des affaires civiles et des services consultatifs; à Winnipeg et à Saskatoon, nous utilisons les titres Service du droit réglementaire et Service de l'immigration. Les conseillers juridiques affectés à cette section représentent le procureur général du Canada dans les poursuites civiles auxquelles la Couronne fédérale est partie. Ces affaires vont des poursuites en matière de contrat et de responsabilité délictuelle, au contrôle judiciaire de décisions administratives. De plus, nous fournissons des avis à de nombreux ministères fédéraux au sujet de leurs activités dans la province dans des domaines comme le droit immobilier, les opérations commerciales, l'exécution de programmes et les pouvoirs en vertu de la loi.

Nous sommes chargés de domaines très variés du droit, y compris les droits commercial, constitutionnel, correctionnel, environnemental, réglementaire et le droit de l'immigration et des préjudices corporels. Nos avocats comparaissent devant toutes les instances des commissions, conseils et tribunaux provinciaux et fédéraux dans des dossiers portant sur l'administration et l'exécution des lois fédérales et lorsque les intérêts fédéraux nécessitent une représentation juridique.

La ***Section des poursuites pénales*** dirige les poursuites intentées en application de lois fédérales autres que le *Code criminel* (sauf dans nos bureaux des Territoires du Nord-Ouest qui s'occupent aussi des affaires relatives au *Code criminel*). Cela comprend les poursuites intentées à l'égard des infractions relatives aux drogues et aux produits de la criminalité en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, ainsi que dans les cas de fraude fiscale, de publicité frauduleuse et d'infractions à la *Loi sur les pêches et des infractions relatives à l'environnement*. Notre responsabilité s'étend à d'autres domaines comme les demandes d'extradition et d'entraide judiciaire, les demandes de mandats d'écoute électronique, la prestation d'avis à des enquêteurs au sujet de la surveillance électronique, et d'avis généraux à d'autres organismes d'enquête fédéraux. Des conseillers juridiques ont été affectés au sein des unités mixtes des produits de la criminalité de la Gendarmerie royale du Canada afin de fournir avis et assistance dans les enquêtes relatives aux produits de la criminalité.

Nous travaillons en général dans le bureau régional principal de chaque administration, à quelques exceptions près. En Alberta, la Section des poursuites pénales exploite un bureau à Calgary, dont le mandat limité est d'intenter des poursuites à l'égard des infractions relatives aux drogues et aux produits de la criminalité à Calgary et dans ses environs immédiats. Un procureur additionnel qui consacrera ses efforts aux poursuites liées à des

infractions sur lesquelles enquête Revenu Canada s'ajoutera très bientôt à l'effectif. Les conseillers juridiques affectés aux produits de la criminalité travaillent directement dans les bureaux de la GRC. En Saskatchewan, ils travaillent à Régina.

La ***Section du contentieux des affaires fiscales*** et du recouvrement représente le ministre du Revenu national devant la Cour canadienne de l'impôt et la Cour fédérale en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, à Thunder Bay, Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest dans tous les litiges relatifs aux cotisations faites par Revenu Canada en application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS) et de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Nous fournissons des services juridiques pour le recouvrement de créances de la Couronne et nous représentons les intérêts de l'État dans les procédures de faillite. Nous fournissons aussi des avis juridiques à Revenu Canada à propos de projets de cotisation faits en application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres affaires intéressant Revenu Canada. Des avocats comparaissent aussi devant le juge-arbitre dans des litiges portant sur le droit à l'assurance-emploi et l'obligation des particuliers et des employeurs de payer les primes d'assurance-emploi à l'État. Le bureau d'Edmonton traite toutes les affaires émanant de l'Alberta et, de plus, toutes les audiences devant le juge-arbitre en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* en Saskatchewan et au Manitoba. Le bureau de Winnipeg s'occupe de toutes les affaires émanant du Manitoba, du sud de la Saskatchewan et de Thunder Bay, en Ontario. Notre bureau de Saskatoon s'occupe de toutes les affaires émanant du centre et du nord de la Saskatchewan.

Avocats généraux. En complément du travail des conseillers juridiques affectés à des sections particulières, nos plaideurs chevronnés s'occupent de litiges complexes et très médiatisés d'envergure nationale ou découlant du travail juridique des sections individuelles. Les avocats généraux assument souvent la direction d'équipes dans des poursuites pénales, ainsi que dans diverses formes de poursuites civiles.

Québec

Étant donné que le Québec est régi par le droit civil, les avocats et notaires fédéraux qui travaillent dans les unités responsables du contentieux et des poursuites situées dans cette province ne font pas partie du Secteur des activités juridiques. Ils relèvent plutôt du sous-ministre délégué responsable du droit civil et de la gestion ministérielle. Au Québec, les services juridiques sont fournis par des avocats et des notaires travaillant à Montréal, Ottawa et Québec. Ils prodiguent des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux et s'occupent, pour le compte du gouvernement du Canada de poursuites civiles dans toute la province. Ils représentent Revenu Canada dans des affaires fiscales et dirigent aussi des poursuites pénales relatives à des infractions à des lois fédérales relevant du procureur général du Canada.

Les avocats et notaires des deux secteurs travaillent en étroite collaboration pour faire en sorte que le ministère de la Justice constitue un véritable cabinet d'avocats national offrant une gamme complète de services de qualité dans tout le pays.

Le mandat de la *Section du Code civil* est d'harmoniser les lois et règlements fédéraux existants, ainsi que ceux qui sont sur le point d'être adoptés, avec le droit civil du Québec.

Lorsque la Section fait des recommandations ou des propositions visant à apporter des modifications législatives ou des modifications aux règlements, elle s'assure de cibler quatre publics : les francophones et les anglophones qui sont régis par le droit civil et les francophones et les anglophones qui sont régis par la common law. Elle cherche ainsi à améliorer les dispositions relatives à la common law en français. De plus, la Section fournit des services spécialisés au Ministère, notamment des avis juridiques sur le droit civil du Québec et sur le droit comparé. Elle offre également des services de consultation, d'élaboration de politiques et de coordination fonctionnelle liés au droit civil et aux activités de l'administration publique fédérale au Québec. La Section travaille aussi à mettre sur pied un centre de documentation spécialisé en droit civil et en droit comparé.

Notaires. Les notaires du ministère de la Justice sont chargés des questions de droit des biens qui se posent dans la province de Québec relativement aux droits de la Couronne fédérale. Ils font un travail semblable à celui des notaires du Québec. En particulier, ils font des recherches de titres pour des biens appartenant à la Couronne fédérale et s'occupent de l'expropriation, des transferts d'immeubles entre les gouvernements, de la cession de biens, ainsi que de la préparation de contrats et de diverses conventions visant la Couronne fédérale ou ses mandataires.

Le Bureau de la Francophonie et le Programme d'invités et d'échange de professionnels du ministère de la Justice du Canada. En ce qui concerne le volet de son mandat touchant la Francophonie, le Bureau est chargé de la coordination des questions nationales et internationales relatives à la Francophonie. Sur le plan national, les responsabilités du Bureau comprennent la coordination de la préparation du plan d'action visant à assurer la mise en œuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement et le développement des minorités francophones et anglophones au Canada. Sur le plan international, le Bureau est chargé des questions institutionnelles touchant la Francophonie pour le compte du ministère de la Justice.

Le Programme d'invités et d'échange de professionnels (PIEP) constitue le second volet du mandat. Le PIEP vise à faciliter l'échange d'expertise professionnelle entre le Ministère et ses partenaires des communautés juridiques nationale, internationale et bijuridique.

Direction des services législatifs

Introduction

La Direction des services législatifs est composée :

- de la Section de la législation,
- de la Section de la réglementation,
- du Service de jurilinguistique
- du Service de révision et de publication des textes législatifs,
- des Services informatiques,
- du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO).

La Direction fournit une gamme de services, y compris la prestation d'avis juridiques, portant sur la rédaction, la révision et la publication des lois et règlements du gouvernement. Elle assure leur qualité ainsi que leur conformité aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Loi sur les textes réglementaires*, tout en tenant compte des dispositions du *Code civil* du Québec. Ces services garantissent l'accès aux lois du Canada par la mise à jour et la codification des lois fédérales et des règlements fédéraux conformément à la *Loi sur la révision des lois*, et leur publication conformément à la *Loi sur la publication des lois*.

Les réalisations de la Direction des services législatifs comprennent : la rédaction d'avant-projets de loi et de motions du gouvernement visant à modifier ces projets; l'examen des règlements; la publication de la partie III de la *Gazette du Canada*, du *Tableau des lois d'intérêt public*, du *Tableau des lois et des ministres responsables* ainsi que la publication annuelle des *Lois du Canada*; l'accès sur disque optique compact et sur Internet aux lois et aux règlements codifiés; la certification de conformité à la *Charte canadienne des droits et libertés* des lois et règlements; la publication des codifications des lois et des règlements.

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles est un programme conjoint du ministère du Patrimoine canadien et de Justice Canada auquel collabore également le Bureau fédéral de la traduction. Son objectif est de contribuer à la promotion et à l'amélioration de l'administration de la justice dans les deux langues officielles afin de permettre aux Canadiens d'exercer leurs droits dans les deux langues officielles. Le PAJLO rassemble au sein de son Comité d'orientation tous les organismes intéressés par l'administration de la justice dans les deux langues officielles au Canada.

Préparation et sanction des projets de loi du gouvernement

La filière législative pour les projets de loi déposés par les membres du Cabinet (les projets de loi du gouvernement) est régie par la *Directive du Cabinet sur l'activité législative*, approuvée en mars 1999 et disponible sur internet à : http://www.pco-bcp.gc.ca/legislation/directive_f.htm.

C'est au leader du gouvernement à la Chambre des communes qu'incombe la gestion de cette filière pour l'ensemble du gouvernement. Il est appuyé dans cette tâche par le Bureau du Conseil privé (le secrétariat du Cabinet). La première étape consiste à faire parvenir une « lettre d'appel » aux différents ministères leur demandant de dresser la liste des propositions législatives qu'ils comptent soumettre au Parlement. Chaque ministère est par ailleurs responsable de gérer les propositions législatives relevant de son champ d'activités, tant d'un point de vue ministériel que sur une base individuelle, mettant en pratique les principes et les techniques de planification et de gestion de projet.

La filière législative commence généralement par la préparation d'une note au Cabinet (NC) par le ministère qui souhaite proposer le projet de loi. La NC décrit et analyse les orientations qu'elle propose de traduire en texte législatif. Elle comprend également, en annexe, des instructions de rédaction. La NC est soumise au Bureau du Conseil privé par le ministre parrain. Si elle est approuvée, d'abord par l'un des comités chargés de la politique, puis par le Cabinet plénier, la proposition est envoyée à la Section de la législation, qui est responsable de la rédaction de tous les projets de loi du gouvernement.

La Section de la législation utilise la technique de la corédaction pour la préparation du projet de loi en français et en anglais et d'une manière qui traduise les deux systèmes juridiques canadiens : la common law et le droit civil. Généralement, le projet de loi est assigné à deux légistes : l'un est responsable de la version française; l'autre, de la version anglaise. Dans certaines circonstances, plusieurs légistes sont affectés à des projets de loi particulièrement volumineux. Les deux légistes travaillent avec les chargés de projet du ministère parrain et un conseiller juridique du Service juridique ministériel à la préparation des deux versions – toutes deux authentiques – du projet de loi. Aucune version n'est une traduction de l'autre. Chacune est rédigée à partir des instructions de rédaction et des éléments d'information supplémentaires fournis par les chargés de projet ministériels et les conseillers juridiques. Il arrive à l'occasion que d'autres conseillers juridiques du ministère de la Justice soient mis à contribution, sur des questions de droit constitutionnel ou de droit administratif, notamment.

Comme les autres étapes de la filière législative, la rédaction doit faire l'objet d'une planification et d'une gestion conformes aux principes de la gestion de projet. Vers la fin de la phase rédactionnelle, le Service de jurilinguistique compare les deux versions du projet de loi pour s'assurer qu'elles ne divergent pas. Le projet de loi est également révisé et mis en forme pour impression en format bilingue par le personnel du Service de révision et de publication de textes législatifs et celui des Services informatiques.

Lorsque le projet est rédigé à la satisfaction du ministère parrain et de la Section de la législation, il est soumis au Leader du gouvernement à la Chambre des communes pour examen. Le but de cet examen est de s'assurer que le projet de loi reflète fidèlement les instructions de rédaction approuvées par le Cabinet et que le projet de loi ne soulève pas de problème de politiques. Si le Leader approuve le projet de loi, il sollicite auprès du Cabinet l'autorisation de le déposer au Parlement. Cette autorisation accordée, le Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire se charge de faire les arrangements que requiert la procédure et le ministre parrain dépose le projet de loi.

Après avoir été déposé dans l'une ou l'autre des chambres du Parlement (le Sénat ou la Chambre des communes), le projet de loi doit franchir les trois lectures dans chaque chambre et recevoir la sanction royale avant de devenir loi. Ce processus comprend généralement une étude en comité dans chaque chambre et un débat sur le rapport de ce comité.

Les projets de loi gouvernementaux sont souvent modifiés pendant leur passage au Parlement. La Section de la législation est responsable de la préparation des amendements proposés par le gouvernement. Les fonctionnaires ministériels sont par ailleurs fortement incités à s'assurer que les autres amendements soient revisés par la section si leur adoption est probable. Tout amendement qui modifie la politique du projet de loi, telle qu'approuvée par le Cabinet, doit lui-même faire l'objet d'une approbation avant que le gouvernement ne le propose ou ne l'appuie. Cette nouvelle approbation s'obtient par la présentation d'une autre NC.

Avec la sanction royale, le projet de loi devient loi. C'est également à ce moment qu'il entre en vigueur, à moins qu'il n'en dispose autrement. Les dispositions d'entrée en vigueur sont souvent utilisées pour retarder celle-ci afin de mettre en place les mécanismes de mise en oeuvre de la nouvelle loi. Elles prévoient généralement que la loi, ou telle de ses dispositions, entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret.

La filière réglementaire

La plupart des règlements, ainsi que certains autres textes, doivent satisfaire aux exigences d'un ensemble d'étapes appelé processus ou filière réglementaire. Celle-ci se veut une combinaison d'exigences découlant des cadres juridique et politique. Le cadre juridique est fourni par la *Loi sur les textes réglementaires*. Le cadre politique est fourni par la *Politique de réglementation* : http://www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc/regpol_f.htm

La filière réglementaire se compose des étapes suivantes :

- le développement des projets de règlement (y compris leur rédaction) par un ministère responsable de l'application d'une loi habilitante ou un organisme investi d'un pouvoir réglementaire (parfois la Section de la réglementation aide au développement des projets de règlement);
- examen par une agence centrale, y compris l'examen des projets de règlement par la Section de la réglementation en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les textes réglementaires* afin d'assurer :
  - qu'ils respectent le cadre juridique du pouvoir réglementaire;
  - qu'ils ne constituent pas un usage inhabituel ou inattendu du pouvoir réglementaire;
  - qu'ils n'empiètent pas indûment sur les droits et libertés existants et ne sont pas incompatibles avec la *Déclaration canadienne des droits* ou la *Charte canadienne des droits et libertés*;
  - que leur présentation et leur rédaction sont conformes aux normes établies.
- Une fois l'examen terminé, la Section de la réglementation estampille les projets de règlement. Si la solution apportée à certains problèmes juridiques comporte des risques, elle signale ceux-ci au ministère ou à l'organisme. Lorsque des problèmes juridiques sérieux persistent, elle en informe le greffier du Conseil privé;
- prépublication des projets de règlement dans la partie I de la *Gazette du Canada*;
- prise ou approbation des règlements par la personne ou l'organisme compétent, ce qui signifie, dans le plupart des cas, le Gouverneur général agssant sur l'avis d'un comité du Cabinet appelé le Comité special du Conseil.(le « Gouverneur en conseil »);
- transmission des règlements au greffier du Conseil privé pour l'enregistrement;
- entrée en vigueur des règlements;
- publication des règlements dans la partie II de la Gazette du Canada et diffusion en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les textes réglementaires*;
- examen des règlements par le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de l'examen de la réglementation.

Le mandat de la Section de la réglementation consiste à examiner toute proposition de réglementation prévue à l'article 3 de la Loi sur lest textes réglementaires. La Section remplit son mandat de diverses façons. Au lieu de retarder l'examen des projets de réglementation à la fin de la procédure, nous demandons aux ministères et agences de réglementation de nous contacter dès le début. Les rédacteurs peuvent ainsi faire éuipe avec les clients et leur servir de guide à mesure que le travail se déroule. La méthode est très efficace car elle permet de parer à toute éventualité. Nous offrons également toute une gamme de services qui touchent à la réglementation. Nous donnons des opinions sur l'étendue des pouvoirs de la réglementation, sur les services de rédaction et les relations avec le Comité mixte permanent.

Ouvrages de références

- *Loi et règlements : l'Essentiel* :
  http://jtwnet/cgi-bin/foliocgi.exe/guidefr.nfo/query=*/doc/{@0}?firsthit.
- *Manuel de légistique* :
  http://jtwnet/cgi-bin/foliocgi.exe/leg_manu.nfo/query=*/doc/{@0}?firsthit.
- *Les Guides sur le processus*, regroupés par le Secrétariat de la réglementation et des décrets du Conseil du Bureau du Conseil privé :
  http://www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc/publications_f.htm#Guides;
- *Le Manuel de la réglementation fédérale*, publié par la Section de la réglementation du ministère de la Justice.

Principes directeurs et mode de fonctionnement

Au ministère de la Justice, nous travaillons ensemble dans un contexte collégial et constructif. De nombreux dossiers et projets nécessitent non seulement un investissement personnel, mais de plus un travail d'équipe entre les avocats, les notaires, les parajuristes et les employés de soutien. En plus de consulter régulièrement le personnel des ministères et organismes clients, nous travaillons souvent étroitement avec des fonctionnaires d'autres administrations et des organismes du secteur privé.

L'exercice du droit respecte de nombreuses traditions; mais elle évolue aussi constamment. Nos avocats tirent parti d'une multitude de sources d'information traditionnelles sur le droit, ainsi que de formation sur des techniques innovatrices comme le règlement de conflits, qui change la façon de traiter certaines questions de droit.

De nombreux avocats du Ministère mettent à profit des compétences et des expériences de travail qu'ils ont acquises dans divers contextes professionnels à l'extérieur du Ministère ou dans des activités paraprofessionnelles, comme l'enseignement du droit, le journalisme, la consultation juridique dans d'autres pays, la participation à des congrès internationaux et le bénévolat dans la collectivité.

La culture du Ministère incarne les valeurs fondamentales d'universalité, d'équité, d'excellence et de respect de notre système juridique. Notre force provient de tous les employés qui ont à cœur de travailler ensemble dans la confiance, le soutien et le respect mutuels.

Pour plus d'information...

Le ministère de la Justice a récemment publié un plan d'activités pour 1999-2002. Si vous souhaitez en recevoir un exemplaire pour en savoir davantage sur nous, veuillez communiquer avec les Services axés sur la clientèle par téléphone, au (613) 941-2319, ou par télécopieur, au 954-3600.

Pour plus de précisions sur les services que nous offrons à notre clientèle gouvernementale, veuillez communiquer avec l'un des gestionnaires ci-dessous.

Richard Thompson
Sous-ministre délégué,
Secteur des activités juridiques
Tél. : (613) 957-4550
Téléc. : (613) 957-2546

Clare Beckton
Sous-procureure générale adjointe,
Affaires autochtones
Tél. : (613) 957-4626
Téléc. : (613) 957-4737

Daniel Bellemare
Sous-procureur général adjoint,
Droit pénal
Tél. : (613) 957-4756
Téléc. : (613) 954-2958

Jim Bissell
Sous-procureur général adjoint,
Contentieux des affaires civiles
Tél. : (613) 957-4840
Téléc. : (613) 941-1972

Barbara Burns
Directrice régionale principale,
Bureau régional de la C.-B. et du Yukon
Tél. : (604) 666-0016
Téléc. : (604) 666-1585

Paul Evraire
Directeur régional principal,
Bureau régional de l'Ontario
Tél. : (416) 973-3309
Téléc. : (416) 973-3004

David Gates
Directeur régional principal,
Bureau régional des Prairies et des
Territoires du Nord-Ouest
Tél. : (780) 495-2970
Téléc. : (780) 495-2964

Mark Jewett
Sous-ministre adjoint principal
Portefeuille du droit public
et des organismes centraux
Tél. : (613) 957-4944
Téléc. : (613) 952-4137

Donald Lemaire
Directeur régional principal/
Avocat général principal
Bureau régional du Québec
Tél. : (514) 496-5711
Téléc. : (514) 283-9690

Lionel Levert
Premier conseiller législatif
Direction des services législatifs
Tél. : (613) 941-4178
Téléc. : (613) 941-2243

Pamela McCurry
Gestionnaire par int.,
Secrétariat des services axés sur la clientèle
Tél. : (613) 957-9586
Téléc. : (613) 946-9988

Ian MacGregor
Sous-procureur général adjoint,
Services de droit fiscal
Tél. : (613) 957-4811
Téléc. : (613) 941-2293

Michael Richard
Chef, Groupe du droit des affaires
Tél. : (613) 957-4646
Téléc. : (613) 941-2276

John Scratch
Sous-procureur général adjoint,
Droit de la citoyenneté et de l'immigration
Tél. : (613) 952-4774
Téléc. : (613) 952-4770

Ted K. Tax
Directeur régional principal,
Bureau régional de l'Atlantique
Tél. : (902) 426-7592
Téléc. : (902) 426-1351

Ted Thompson
Sous-ministre adjoint,
Droit des affaires et conseiller juridique pour le ministère de l'Industrie
Tél. : (613) 954-3946
Téléc. : (613) 952-9668

Mark Zazulak
Chef, Groupe du droit réglementaire
Tél. : (613) 941-9069
Téléc. : (613) 946-9988

Justice - Secteur des activités juridiques

Sous-ministre et sous-procureur général

Ivan Whitehall
Premier avocat général

Ted Thomson
SMA Droit des affaires et conseiller pour le ministère (Industrie)

Richard Thompson
Sous-ministre délégué
SECTEUR DES ACTIVITÉS JURIDIQUES

Pam McCurry (par intérim)
Secrétariat du service axé sur le client et appui aux portefeuilles

Yves Côté
Conseiller juridique, Défence national/Forces canadiennes

Peter Sylvester
Services de règlement des differends

J. Bissell
SPGA
Contentieux des affaires civiles

- Contentieux des affaires civiles

D. Bellemare
SPGA
Droit pénal

- Unité de coordination des mandataires
- Section du droit pénal
- Groupe d'Entraide internationale
- Poursuites pénales Ottawa-Hull
- Section de l'élaboration des politiques stratégiques en matière de poursuites

I. MacGregor
SPGA
Services fiscaux

- SJM de Revenu Canada
- Section des affaires fiscales

J. Scratch
SPGA
Citoyenneté et immigration

- SJM de citoyenneté et Immigration
- Crimes de guerre

C. Beckton
SPGA
Affaires autochtones

- Justice applicable aux autochtones
- SJM des Affaires indiennes et du Nord Canada
- Droit des autochtones

Droit des affaires et du droit réglementaire

- Agriculture et Agroalimentaire
- la Commission de contrôle de l'énergie atomique
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- le ministère du Solliciteur général
- le Service canadien de renseignement de sécurité
- la Gendarmerie royale du Canada
- le Service correctionnel du Canada
- la Commission des libérations conditionnelles
- le Centre de la sécurité des télécommunications
- le ministère de l'Environnement
- le ministère des Pêches et Océans
- le ministère de la Santé
- le ministère du Développement des ressources humaines
- le ministère des Anciens combattants
- les Services juridiques à clientèles multiples (le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et le Réseau du leadership).
- l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
- le ministère du Patrimoine canadien
- l'agence Parcs Canada
- l'Agence canadienne de développement international
- l'Agence spatiale canadienne
- l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Industrie Canada
- le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- la Défense nationale
- le ministère des Ressources naturelles
- le Conseil national des recherches
- le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux
- le ministère des Transports
- la Monnaie royale canadienne

M. Jewett
SMAP
Droit public et portefeuille des organismes centraux

- Droit administratif et constitutionnel
- Section du droit international et des activités internationales
- Section des droits de la personne
- Droit à l'information et à la protection des renseignements personnels
- Affaires étrangères et du commerce international
- SJM de finances SJM d'Institutions financières
- Finances - Division du droit fiscal
- SJM de la Commission de la fonction publique
- SJM du Conseil du Trésor

T. Tax
Directeur régional principal ATLANTIQUE (Halifax)
- Affaires des anciens combattants

P. Evraire
Directeur régional principal ONTARIO (Toronto)

B. Burns
Directeur régional principal C.-B. &ET YUKON
- Vancouver
- Whitehorse

D. Gates
Directeur régional principal PRAIRIES et T.N.-O.
Edmonton
- Calgary
- Saskatoon
- Regina
- Winnipeg
- Yellowknife
- Inuvik
- Iqaluit
- Rankin Inlet

Diversification de l'économie de l'ouest canadien